

RGPD - CHARTE DE CONFIDENTIALITE

Les engagements d'Hygie Conseils

Désireux de protéger la vie privée de ses clients, Hygie Conseils a tenu à apporter des modifications à sa politique de protection des données personnelles afin de se mettre en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), entré en vigueur au 25 mai 2018 et à la Réglementation. Ce document décrit les dispositions prises par Hygie Conseils pour protéger les données personnelles que nous collectons.

Ainsi, si certains changements sont prévus, Hygie Conseils s'est constamment montré désireux du respect de la vie privée et du respect de vos données. Le cabinet a cherché à assurer une sécurité maximale à ses clients, et cela s'est traduit notamment par :

- La protection des comptes utilisateurs internes et externes par des mots de passe complexes.
- La sécurisation des locaux (accès au bâtiment par badge).
- La sécurisation des dossiers (armoires et bureaux fermés à clé)
- La destruction sécurisée des documents comportant des données personnelles
- La création de profils distincts selon les besoins des utilisateurs pour accéder aux données.
- La mise en place d'une procédure de sauvegarde et de récupération des données en cas d'incident.

Le traitement de vos données personnelles

Les données collectées

Hygie Conseils pourra être amené à collecter certaines de vos données personnelles principalement dans le cadre de notre mission d'expert-comptable, et notamment à l'occasion:

- De l'intervention comptable
- De l'intervention sociale

- De la mission de présentation des comptes
- De l'intervention sur la fiscalité
- De l'intervention sur la gestion (analyse et développement de l'entreprise)
- De l'organisation du secrétariat et de l'accueil du cabinet

La majorité des données faisant l'objet d'un traitement sont :

- Etat-civil, identité (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance, situation familiale etc.)
- Vie professionnelle (CV, situation professionnelle, scolarité, formation, distinction, diplôme, etc.)
- Informations d'ordre économique et financier (revenus, situation financière, données bancaires, etc.)
- Données de connexion (adresses Ip, logs, identifiants des terminaux, identifiants de connexions, informations d'horodatage, etc.)

Les autres données qui peuvent être collectées pour des services spécifiques, seront nommées explicitement dans des mentions claires lors de leur collecte.

Hygie Conseils s'engage à ne pas utiliser vos données personnelles à d'autres fins que celles prévues dans le cadre de sa mission.

Durée de conservation des données

Hygie Conseils a défini une durée de conservation des données à caractère personnel pour chaque traitement dans un registre de ses traitements. La durée de conservation n'excède pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles les données sont traitées.

La durée de conservation de vos données est spécifiée avec la catégorie de données et les finalités pour chacun des traitements que Hygie Conseils réalise.

Destinataires de vos données

Hygie Conseils possède une gestion stricte des accès à vos données. Ainsi, seul le

personnel spécifiquement habilité est autorisé à consulter les données personnelles que vous nous avez confiées.

Dans le cas où Hygie Conseils a fait appel à un sous-traitant pour utiliser des données personnelles pour son compte, Hygie Conseils s'assure que celui-ci présente des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du RGPD et garantisse la protection de vos droits.

Vos droits

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » en vigueur et à la réglementation Européenne concernant la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit à la portabilité, droit d'opposition pour motif légitime, droit à la limitation du traitement, droit de retirer votre consentement le cas échéant, droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles en cas de décès. Ces demandes s'exercent par courrier électronique à l'adresse secretariat@hygie-conseils.fr ou par courrier postal à l'attention du secrétariat de Hygie Conseils, Les Mercuriales, 40 Rue Jean Jaurès 93170 Bagnolet, accompagné d'une copie d'un titre d'identité.

Hygie Conseils s'engage à répondre à la demande dans un délai maximum d'un mois après la réception. Si votre droit ne peut être exercé, Hygie Conseils vous informera des raisons dans le même délai.

Mesures de sécurité

Hygie Conseils a mis en place des mesures de sécurité afin de protéger au mieux vos données personnelles contre la destruction accidentelle ou illicite, la perte accidentelle, l'altération, la diffusion ou l'accès non autorisé à vos données.

Ces mesures de sécurité sont par ailleurs renforcées dès lors que Hygie Conseils traite des données considérées comme sensibles.

La sécurisation de vos données étant une priorité, Hygie Conseils s'engage à respecter les standards de sécurité conformément à la réglementation. Cela passe notamment par un accès contrôlé au cabinet ainsi qu'une sécurité numérique renforcée.

Glossaire

« **Collecter** » s'entend du fait de recueillir des données à caractère personnel. Cette collecte peut s'effectuer, notamment, à l'aide de questionnaires ou de formulaires en ligne.

« **Consentement** » s'entend de toute manifestation de volonté, libre, spécifique, éclairée et univoque par laquelle vous acceptez, par une déclaration ou par un acte positif clair, que des données à caractère personnel vous concernant fassent l'objet d'un traitement.

« **Réglementation** » désigne pour les besoins du présent code l'ensemble de la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, notamment en particulier le RGPD tel que défini en introduction, la loi 78 17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel ainsi que la loi n° 2018-113 du 14 mai 2018 relatif à la protection des données personnelles.

« **Sous-traitant** » désigne la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement.